

LE BIMI

la
cgt
93

N° 925 • Octobre 2024 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €



MA France au centre des luttes

MA France :
*l'usine occupée Agora
de la lutte des salariés
de la filière.*

Dossier élections TPE :
*Les élections dans les TPE,
c'est l'affaire de toute la CGT !*

USR CGT 93 :
*Campagne pour " une autre
politique de santé en France
et une égalité de soins pour
la Seine-Saint-Denis "*

IHS CGT 93 :
*Avril 1974 : La
révolution des œillets*



Élections délégués 2024

“Votez pour un modèle mutualiste.”

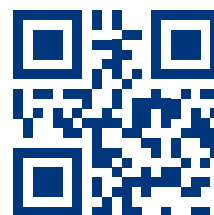
Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte,
du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024,
votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle
sur jevote.macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Flashez ce code
pour retrouver
toutes les
informations
sur les élections



APIVIA MACIF MUTUELLE Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



édito

Serge ROBINEAU

Membr du bureau de l'UD CGT 93

Avec les projets de loi de finance du budget et de la Sécurité Sociale, le Gouvernement Barnier est sorti du bois, et promet aux populations une cure d'austérité sans précédent, à hauteur de près de 60 milliards d'euros. Un budget qui risque de se traduire par des réductions drastiques des moyens alloués à plusieurs secteurs stratégiques, comme la santé (fermeture de 5700 lits supplémentaires dans les hôpitaux publics), l'éducation (-10% de moyens alloués / élève) ou encore l'administration publique (-15 000 postes, qui aboutirait sur +30% de délais de traitement des démarches pour les citoyens).

Ce budget est la conséquence de 7 ans de macronisme, qui ont vu les recettes de l'Etat fondre comme neige au soleil. Ainsi, entre 2017 et 2024, l'Etat s'est lui-même amputé de près 76 milliards d'euros, via de l'impôt de solidarité sur la fortune et les diverses réductions d'impôt sur les sociétés, alors que la dette publique est passée 2 281 milliards d'euros à 3 200 milliards sur la même période. Et la crise sanitaire ou la guerre en Ukraine n'expliquent pas tout : la Cour des comptes relevait récemment que la baisse de fiscalité des grandes entreprises sur la période 2018 - 2023 avaient fait perdre à l'Etat 62 milliards d'euros chaque année, soit l'équivalent de 2,2 points de PIB.

Si M. Barnier agite la mise en place de nouveaux impôts temporaires sur les grandes fortunes et sur les entreprises, il ne faut pas être dupe. Ce nouveau gouvernement n'a pas prévu de sortir l'Etat du cercle vicieux dans lequel il est engagé depuis des décennies, bien au contraire. Pourtant, le contexte exige au contraire plus d'investissements publics, alors que la CGT a recensé en un an près de 180 plans de suppressions d'emplois à travers la France, et que chaque année, de nouvelles mobilisations sociales émergent dans différents secteurs de la société, comme nous avons pu le constater à travers le mouvement massif pour un plan d'urgence dans l'éducation en Seine-Saint-Denis.

Parallèle à ces considérations budgétaires, les libéraux se vautrent toujours plus dans des compromissions politiques, en cherchant à contenter par tous les moyens l'extrême droite. Récemment, 21 préfets, dont celui de la Seine-Saint-Denis, étaient convoqués par B. Retailleau, le nouveau Ministre de l'Intérieur, qui annonce déjà de nouvelles mesures inspirées des thèses de l'extrême droite à l'égard des étrangers vivant en France. Ces défis nous appellent à renforcer l'unité de notre camp, pour faire grandir le rapport de force.



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 MA France Aulnay : l'usine occupée Agora de la lutte des salariés de la filière.
- 05 Montreuil : un congrès dans la continuité
- 06 La médiation judiciaire : un outil procédural coûteux, inutile et dangereux pour l'avenir de la justice prud'homale
- 07 Brèves
- 08 Les élections dans les TPE, c'est l'affaire de toute la CGT
- 11 La formation syndicale.
- 12 USR CGT 93 : campagne pour « une autre politique de santé en France et une égalité de soins pour la Seine-Saint-Denis »
- 14 IHS-CGT 93 : avril 1974, la révolution des œillets

MA France AULNAY

l'usine occupée, Agora de la lutte des salariés de la filière.



Depuis 6 mois les salariés de MA France occupent leur usine. Ils ne lâchent rien pour obtenir des compensations et des reclassements suite à une liquidation dont le seul et unique responsable est le donneur d'ordre, Stellantis. Le groupe, qui possède les machines-outils toujours présentes sur le site, cherche depuis par différentes manœuvres et intimidations, à déménager « son matériel ». Mais l'outil de travail est toujours à Aulnay.

Le 9 octobre dernier l'usine s'est transformée en forum pour un débat sur le devenir de la filière automobile. Car la réalité ne cesse de s'assombrir, avec 114.000 emplois supprimés entre 2006 et 2021 et 80.000 autres emplois menacés pour les 5 prochaines années, c'est l'ensemble de cette industrie qui peut disparaître sur le territoire sans mesure politique forte. Ce qui passe notamment par la rupture avec cette manie de distribuer de l'argent public sans contrepartie (5,8 milliards entre 2020 et 2022)

En effet, cela fait bien trop longtemps que Renault, Stellantis et les principaux équipementiers imposent une stratégie exclusivement financière à tous les pans de la société. Pour eux, les entreprises n'ont pas vocation à concevoir et à fabriquer des voitures respectueuses de l'environnement et qui répondent aux besoins primaires de mobilité des populations. Leur stratégie est de vendre des voitures à fortes marges unitaires immédiates, fabriquées dans des pays à faible niveau social et sans trop de contraintes environnementales dans le but de générer des taux de profitabilité exponentiels.

Leur politique est de répondre exclusivement à « la création de valeurs » au service exclusif des actionnaires et des dirigeants de l'entreprise avec la complicité de l'Etat. Pour la cgt, les principales priorités pour la filière automobile sont :

Pour la CGT, les principales priorités pour la filière automobile sont :

- La production en France de véhicules légers électriques ou hybrides accessibles au plus grand nombre répondant aux besoins des usagers.
- Une stratégie des aides à l'achat basée sur le rajeunissement du parc automobile en France.
- Une vraie politique d'embauche et de formation, remettant l'emploi et la qualité du travail au cœur des processus.
- Une réduction du temps de travail à 32 heures pour une meilleure répartition du travail.
- Un vrai contrôle de l'ensemble des aides publiques avec une obligation de résultats notamment la planification.
- Faire voter le projet de loi des GM&S imposant la responsabilité sociale des donneurs d'ordres envers leurs sous-traitants.





Montreuil : Un congrès dans la continuité

Les 15 et 16 octobre dernier, l'union locale de Montreuil tenait son congrès. L'occasion pour Richard Delumbee, figure historique du syndicalisme local de Montreuil, de passer le relais à Anne-Laure Tardieu, nouvelle secrétaire de l'union locale.

Aux termes de deux jours de débats riches, les congressistes de l'Union locale CGT de Montreuil ont élu leur nouvelle secrétaire générale. Après 15 ans d'exercice, Richard Delumbee, figure historique du syndicalisme local à Montreuil, passe la main à Anne-Laure Tardieu. *" C'est une organisation qui est vivante, avec 4000 syndiqués, c'est un dynamisme qu'on a pu retrouver parmi les délégués ainsi que dans les discussions "* se félicite Richard.

Une CE représentative du salariat de Montreuil

Un congrès qui aboutit également sur un renouvellement du tiers de la commission exécutive locale, plus que paritaire, et qui se veut le reflet de la sociologie salariale de la ville. A Montreuil, 23% des entreprises dépendent du secteur du commerce, et 24% des activités spécialisées scientifiques et techniques, comme les sociétés d'études (Insee, 2021). *" Nos orientations posent la question de l'articulation de notre activité avec l'ensemble des structures CGT auxquelles sont affiliés nos syndicats. Je pense aux cadres qui*

constituent 40% des salariés de Montreuil " ajoute Anne-Laure.

Parmi les autres orientations discutées par les congressistes, la formation syndicale est un autre point important abordé durant le congrès, avec la volonté de renforcer le vivier de formateurs et de formatrices, ainsi que l'activité interprofessionnelle. Pour Anne-Laure, *" la capacité de l'union locale à organiser la réflexion collective doit maintenant se traduire dans les actes par le déploiement d'actions revendicatives, comme la campagne TPE : le porte à porte, les collages, ou encore la construction d'initiative pour favoriser le vote. "*

Si Richard cède sa place de dirigeant local, il ne compte pas disparaître du paysage montreuillois : *" On a toujours été dans un collectif, c'est juste ma place qui change. Anne-Laure hérite de ma responsabilité, mais mon activité militante reste ce qu'elle était : le capitalisme n'ayant pas été abattu, il reste des raisons de se battre ! "*

La médiation judiciaire : un outil procédural coûteux, inutile et dangereux pour l'avenir de la justice prud'homale

La médiation judiciaire est le nouvel artifice procédural en vogue pour pallier le manque de moyens alloués à la justice en général et aux CPH en particulier, consistant à externaliser le traitement du contentieux vers un tiers, le médiateur, et à en transférer le coût vers les justiciables.

Longtemps restée marginale voire inexistante au sein des juridictions prud'homales, la médiation a fait son apparition il y a peu au sein du CPH du Bobigny.

C'est dans ce contexte que le Tribunal Judiciaire de Bobigny a pris l'initiative d'inviter l'ensemble des conseillers à un séminaire dont les thématiques abordées comme le choix des intervenants laissent craindre qu'en fait de « réconcilier la conciliation et la médiation », il s'agisse surtout de promouvoir la seconde au détriment de la première.

L'occasion pour la CGT de rappeler les raisons de son opposition à cette forme de justice privée, à la fois inutile, coûteuse, inefficace et dangereuse pour l'avenir de la justice prud'homale, remettant en cause plusieurs des piliers sur lesquels elle repose et qui la singularisent, qu'il s'agisse de la gratuité d'accès et de l'égalité devant la loi, de l'indépendance du juge et de la publicité des jugements ou du paritarisme.

La médiation judiciaire n'a pas sa place dans le cadre de la procédure prud'homale, qui prévoit déjà le recours préalable obligatoire à la conciliation, cet autre mode de résolution amiable des litiges.

Rappelons en outre qu'il entre dans la mission du juge prud'homal de tenter de concilier les parties à tout moment de la procédure et que les parties ont toujours la faculté de recourir à la médiation, en amont de la saisine ou au cours de la procédure, sans intervention du juge.

Recourir à la médiation judiciaire c'est donc, de facto, renoncer à cette mission conciliatrice, ces 2 modes de résolution amiable du litige étant concurrents l'un de l'autre.

La proposer au stade du Bureau de Conciliation et d'Orientation et plus encore au stade du Bureau de jugement, est d'autant moins pertinent que, du fait de l'alourdissement de la procédure de saisine par requête et des délais d'enrôlement, le conflit est déjà cristallisé et les voies de résolution amiable en principe épuisées lorsque les parties se présentent devant le juge.

Du reste, le taux de réussite des médiations sur injonction du juge est à peine supérieur à celui des conciliations et n'a donc pour effet, le plus souvent, que d'alourdir et rallonger inutilement les délais de la procédure.

La médiation judiciaire, c'est aussi et surtout une remise en cause du principe de gratuité de la justice prud'homale. Car si la procédure est gratuite en matière prud'homale, le recours au médiateur est lui payant.

Selon le baromètre du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, le coût du recours au médiateur s'est établi en moyenne en 2022 de 1071 € jusqu'à 4840 € selon les dossiers.

La moyenne devant les juridictions prud'homales est de l'ordre de 1 500€, voire davantage en fonction de la complexité de l'affaire ou du nombre des parties.

A quoi s'ajoutent, en cas d'assistance par un avocat, les frais d'honoraires complémentaires que celui-ci facturera pour le temps passé à préparer et à participer aux réunions avec le médiateur.

Au CPH de Bobigny, où beaucoup de justiciables sont contraints à recourir à l'aide juridictionnelle, on devine l'effet dissuasif que de telles dépenses ne manqueront pas de susciter.

Un dispositif dangereux pour les justiciables et l'avenir de la justice prud'homale

Rappelons d'abord que le médiateur, dont il n'est pas requis une quelconque connaissance du droit du travail ou des relations de travail, ne juge pas, encore moins en droit, mais oriente la solution du litige au gré du ressenti des parties ou du sien propre sans être soumis au principe du contradictoire. Si l'on y ajoute le fait qu'il n'est pas tenu aux mêmes obligations déontologiques et contrôles que le juge, on voit les risques d'arbitraire et de justice au rabais auxquels sont exposées les parties qui y ont recours.

Rappelons ensuite que la médiation, comme l'arbitrage, participe d'une privatisation de la justice, par transfert vers le justiciable, au profit d'opérateurs privés, de coûts que l'Etat ne veut plus assumer, ainsi que d'une remise en cause du principe d'égalité devant la loi, par effacement de la règle de droit, générale et objective, au profit d'un droit négocié et discrétionnaire, où tout est négociable, y compris le coût de la transgression de la loi.

Le recours à la médiation judiciaire en matière prud'homale vient s'ajouter aux nombreuses autres attaques dont l'institution est la cible depuis une quinzaine d'années : suppression de 1/3 des CPH, durcissement des conditions d'accès au juge (requête préalable obligatoire, raccourcissement des délais de prescription, suppression de l'unicité de l'instance, représentation obligatoire en cause d'appel et en cassation) et affaiblissement du contenu du droit par inversion de la hiérarchie des normes, barémisation des indemnités pour licenciement sans cause réelle ni sérieuse, réforme du droit du licenciement. La médiation, c'est ni plus ni moins qu'une nouvelle attaque pour affaiblir la justice Prud'homale.

La Seine-Saint-Denis n'a pas vocation à devenir le laboratoire des politiques de démantèlement du service public, qu'il en aille de l'Education, de la Santé ou de la Justice.

Pantin : Mobilisation générale pour une dizaine de travailleurs sans-papiers de l'entreprise de BTPGreen power, qui travaillaient sur le chantier de la Maison du rugby à Pantin. L'union locale a pris à bras le corps le problème afin de les aider à obtenir leurs salaires impayés, ainsi que des cerfa permettant leur régularisation. Plusieurs rassemblements ont déjà été organisés devant le chantier, tandis que d'autres actions sont prévues.



Prud'hommes : Notre camarade Sophie, employée du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, a remporté récemment sa procédure aux prud'hommes contre son employeur. Déléguée syndicale depuis 2002, Sophie était régulièrement victime d'intimidation : elle avait déjà résisté à 2 tentatives de licenciement en 2005 et 2008. Poursuivant son travail syndical, Sophie s'est notamment illustrée dans la défense de ses collègues face à une nouvelle direction lors d'un conflit social de 3 mois en 2018. Elle est désormais rétablie dans ses droits, et va pouvoir poursuivre son travail et son activité de syndicaliste. Bravo camarade !

Inspection du travail : Le 18 octobre, les syndicats CGT 93, Sud 93 et FSU 93 du Ministère du travail ont organisé un rassemblement devant le Tribunal administratif de Montreuil pour dénoncer la situation catastrophique de leurs services, entre sous-effectifs récurrents et mal-être au travail. En 2022, les syndicats avaient engagé des démarches auprès de la Justice afin de faire reconnaître cette pénurie de fonctionnaires organisée par l'Etat. Une audience s'est tenue durant le rassemblement

Élections professionnelles : La liste CGT obtient 54% des suffrages chez Basic Fit ! C'est 3 points de plus qu'en Janvier dernier, lors des premières élections qui avaient été annulées. Notre département compte une dizaine de salles de sport appartenant à cette franchise



Hommage : Notre camarade Marc Vidor est décédé le 14 octobre dernier. Salarié d'ADP, et membre de la commission exécutive de la CGT 93, il avait pris sa retraite il y a seulement 6 mois. Il a été inhumé au cimetière de Saint-Denis, en présence de sa famille, ses ami-es et ses camarades.



Plan d'urgence : L'intersyndicale pour un plan d'urgence de l'éducation en Seine-Saint-Denis (CGT educ'action, FSU, CNT, Sud éducation) organise un meeting le 12 novembre prochain à la bourse départementale du travail de Bobigny. Une pétition a également été lancée.



De leur côté, les syndicats nationaux ont déposé une alerte sociale auprès du Ministère de l'Éducation nationale.

Répression syndicale : Nicolas Pereira, secrétaire de l'UL CGT de Roissy, était convoqué le 11 octobre devant le tribunal de la Cour d'appel de Paris concernant son licenciement de l'entreprise Transdev Aero piste. Après une victoire en première instance, la justice avait décidé de la réintégration de Nico au sein de son entreprise, avant que cette dernière ne fasse appel. Le délibéré final est fixé au 7 novembre.



Précarité : 1 étudiant-e sur 5 a recours à l'aide alimentaire en 2024, selon le baromètre annuel de l'association Cop1 Solidarité, qui organise des distributions gratuites de denrées alimentaires auprès de ces dernière-es. Depuis 2020, la précarité étudiante ne fait que s'accroître : la proportion d'étudiant-es disposant de moins de 50 euros de reste à vivre par mois est passée de 23% en 2023, à 27% en 2024

Les élections da c'est l'affaire de

Très Petites Entreprises : les chiffres-clés.

Les TPE (Très Petites Entreprises) sont les entreprises qui emploient moins de 11 salariés. A ce jour, il y a plus de 2 millions de TPE en France, ce qui représente près de 94% des entreprises existantes sur notre territoire. Elles constituent ainsi près d'1/5ème de l'emploi salarié du pays (19%) et 9% des richesses produites. Les TPE emploient en moyenne 3 salariés mais 40% d'entre elles n'en comptent qu'un seul.

Quand on pense aux TPE, on imagine d'abord nos commerces du quotidien : boulangeries, garages

automobiles, pharmacies etc. mais pas seulement : 13% des TPE relèvent de la construction et du bâtiment et 7% du secteur industriel (métallurgie, chimie etc.).

Encore plus près de nous, il faut également penser aux métiers que nous pouvons côtoyer au quotidien en tant que particuliers employeurs comme les assistantes maternelles ou bien les aides à domicile.

Les salariés des TPE sont majoritairement des employés et des ouvriers (79%). Les cadres, quant à eux, représentent 15% des effectifs. Ces chiffres sont respectivement de 63% et 24% dans les entreprises de plus de 10 salariés.

Les salariés des TPE ont plus fréquemment une durée hebdomadaire de travail supérieure à 39 heures : 24,1 % contre 9,2 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Au sein des TPE, les temps de travail sont les plus longs dans l'artisanat. Par ailleurs, ils sont 13% à avoir une coupure d'au moins 3h dans leur journée de travail et près de 20% à ne pas avoir 48h de repos consécutif. C'est plus que la plupart des entreprises de tailles supérieures. En revanche, les salariés des TPE sont beaucoup moins soumis au travail posté et au travail de nuit.

Le salaire moyen dans les entreprises augmente avec la taille de celles-ci. Pour les plus petites d'entre elles (de 1 à 4 salariés), il est deux fois plus faible que le salaire moyen dans les entreprises de plus de 5000 salariés. Si cette inégalité peut, en partie, s'expliquer par les secteurs d'activité et les catégories d'emplois dans les TPE, ce ne sont pas les seules raisons. Le manque d'organisation collective des salariés dans les très petites entreprises ou le fait qu'elles soient appelées, dans le cadre de la sous-traitance, par des entreprises plus grosses peut également expliquer cela.

Les élections dans les TPE.

Les salariés des TPE seront appelés à voter à l'occasion d'élections professionnelles qui leur sont spécialement dédiées. Elles se dérouleront par scrutin électronique du 25 novembre au

**dans les entreprises
de moins de 11 salarié·es**



du 25 novembre au

9 décembre 2024

cgt-tpe.fr

ans les TPE, e toute la CGT !

9 décembre 2024. Les salariés auront ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera leurs voix durant les 4 prochaines années au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Vous pouvez voter si :

- Au mois de décembre 2023, vous étiez salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé(e) à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- Vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 25 novembre 2024 ;
- Et ce, quelle que soit votre nationalité.

Pour voter, il faudra aussi être inscrit(e) sur la liste électorale.

Les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Ce scrutin permet aux salariés travaillant dans les très petites entreprises d'élire leurs représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles. **Ces Commissions sont :**

- « Régionales » : il existe 13 CPRI en métropole (une par région) et 5 dans les départements d'Outre-Mer ;
- « Paritaires » : employés et employeurs sont représentés également (10 sièges pour les syndicats de salariés et 10 sièges pour les syndicats patronaux). Des sièges qui seront répartis proportionnellement à l'audience recueillie lors du scrutin TPE par les organisations syndicales sur la région concernée ;
- « Interprofessionnelles » : les syndicats qui siègent peuvent représenter toutes les activités professionnelles.



Elles ont pour objectif principal :

- d'informer salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles ;
- de faciliter le dialogue dans l'entreprise pour anticiper les conflits ;
- de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité... ;
- de proposer des activités sociales et culturelles.



COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2024

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Niveau 2 (La Courneuve) : 1^e partie du 22 au 26 janvier 2024 et 2^e partie du 22 au 26 avril 2024
- Niveau 2 (Bobigny) : 1^e partie du 3 au 7 juin 2024 et 2^e partie du 16 au 20 septembre 2024
- Lutter contre les idées d'extrême-droite (Bobigny) : 27 mars 2024
- Risques psychosociaux (Bobigny) : 10 au 12 janvier 2024
- Gagner les élections collège 2/3, Catégorie A/B (Bobigny) : 20 au 21 mars et du 29 au 30 avril 2024 ou du 18 au 19 septembre 2024 et du 13 au 14 novembre 2024
- Journée d'étude AT/MP (Bobigny) : 24 mai 2024

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Négociation d'un protocole électoral (Montreuil) : 8 et 9 février 2024
- Politique financière syndicat (Bobigny) : 25 novembre au 29 novembre 2024
- Formation des formateurs (Aubervilliers) : 10 au 14 juin 2024
- Communication (Bobigny) : 17 au 21 juin 2024
- Rédaction d'un tract (Bobigny) : 17 et 18 octobre 2024
- Accueil Luttes Sécurité (Pantin) : 17 au 18 juin 2024

Formation « Accompagnement à un mandat »

- ECO – CSE : du 26 février au 1 mars (Bobigny) ou du 8 au 12 avril (Aubervilliers) ou du 24 au 28 juin (Bobigny)
- CSE – Santé : du 11 au 15 mars (Bobigny) ou du 15 au 19 avril (Aubervilliers) ou du 7 au 11 octobre (Bobigny)
- CSE Activités sociales et culturelles (Aubervilliers) : 4 au 6 septembre 2024
- Conseiller du salarié (Bobigny) : 15 au 17 mai 2024
- Défenseur Syndical : 18 au 22 mars 2024 ou 4 au 8 novembre ou du 18 au 22 novembre 2024
- Référent harcèlement sexuel (Bobigny) : 25 au 27 septembre 2024
- Délégué syndical (Bobigny) : 27 au 31 mai 2024
- Négociation annuelle obligatoire (Bobigny) : 6 au 7 mars 2024

Divers

- Reversement Cogétise (Bobigny) : 13 décembre 2024
- Bureautique (Bobigny) : 2 au 5 avril 2024
- Bureautique (Bobigny) : 13 au 17 mai 2024
- Bureautique (Bobigny) : 10 au 14 juin 2024
- Violences sexistes et sexuelles (Aubervilliers) : 17 au 19 janvier 2024 ou 18 au 20 décembre

La santé a un prix : celui de la solidarité intergénérationnelle, celui de la lutte pour l'exiger et de la mobilisation pour préserver nos droits

La campagne pour « une autre politique de santé en France et une égalité de soins pour la Seine-Saint-Denis » a été lancée officiellement le 10 octobre 2024, lors d'une réunion à la Bourse départementale du travail de Bobigny



Étaient présents : Mme Cathy Cau, secrétaire confédérale des retraité-es CGT (UCR), qui a rappelé les raisons du lancement de la campagne nationale ; M. Stéphane Peu, député, co-auteur d'un rapport parlementaire qui dénonce les défaillances de l'État en Seine-Saint-Denis, paru en novembre 2023 ; de nombreux responsables et militants syndicaux représentant les organisations départementales et nationales (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et solidaires), qui ont lancé la campagne sur les questions de la santé dans toute la France.

L'intersyndicale du 93, qui émane de ces organisations, a décidé de lier à la campagne nationale celle du département où la situation est particulièrement inégalitaire. La situation est mauvaise partout en France, mais le 93 est particulièrement sous-doté, même en comparaison avec la région Ile-de-France.

La Seine-Saint-Denis est fortement impactée par les politiques qui, au fil des années, ont dégradé le système de santé, là où il fallait encore plus le développer. C'était vrai hier, ça l'est encore plus aujourd'hui.

Sans intervention des citoyens auprès des autorités, le risque sera encore plus grand demain de voir de nombreuses personnes privées de soins, ou bien se procurer des médicaments sans consultation, dans l'impossibilité de payer une mutuelle. 700.000 retraités sont dans cette situation en France et plus de 2,5 millions de personnes dans l'Hexagone. Cette réalité est très forte dans le département, et le retard de consultation amène à une surmortalité soulignée dans les rapports sanitaires et dans celui déposé par Stéphane Peu devant le Parlement. De plus, un quart de la population de Seine-Saint-Denis n'a pas de médecin traitant. Le même pourcentage de retraités résidant dans le département est sous le seuil de pauvreté. L'ensemble des familles modestes sont fortement touchées.

Les habitants du département refusent d'être les victimes de ces politiques d'austérité successives qui, malheureusement, se poursuivent aujourd'hui avec un gouvernement agitant la menace de la dette du pays,

sans répondre des actes de ses amis qui ont bloqué les recettes sociales pour justifier le rapt de la santé par les marchés financiers.

C'est la raison de cette campagne, qui doit être à la hauteur des problèmes constatés sur le terrain.

Les grandes exigences de l'intersyndicale doivent mettre en cause les insuffisances notoires : qu'on en juge !

- Il n'y a pas ou très peu de soignants dans les établissements scolaires, des maternités ferment et/ou sont en manque de personnel
- Les urgences sont débordées, les attentes sont longues, faute de personnels et de lits de suite. Pourtant, pour de nombreuses personnes, c'est le dernier recours, notamment par manque de médecins
- Consulter un spécialiste devient un parcours du combattant ; l'attente est très longue. Lorsque l'on se tourne vers les cliniques privées pour gagner un peu de temps, c'est avec un dépassement d'honoraire systématique
- De nombreux médicaments sont en rupture de stock, y compris ceux destinés à soigner des longues maladies, pour des questions de profit maximum des laboratoires et/ou par manque d'investissement dans la production en France. Les laboratoires, comme on le voit avec Sanofi et le Doliprane, sont avant tout axés sur la finance et les profits, plutôt que sur la réponse aux besoins des populations. La revendication d'un pôle public du médicament n'a jamais été autant d'actualité.



Nous déclarons que l'hôpital public doit être une priorité nationale

- Nous avons besoin d'hôpitaux de proximité
- Nous refusons les restructurations, suivies en général de fermetures de lits et de services
- Nous voulons la création de centres de santé publics au plus près des usagers

- Nous demandons des moyens pour les EHPAD en financement et en personnels, et nous exigeons que ces établissements ne soient pas livrés de façon quasi systématique au privé, comme c'est le cas actuellement, avec toutes les dérives et maltraitements qui en résultent
- Nous demandons que les aides pour les soins à domicile soient fortement revalorisées et prises en charge par la Sécurité sociale. Et que les salariés de ce secteur soient correctement payés et que des embauches importantes soient faites pour répondre à la demande

- Nous contestons la cinquième branche, qui extrait progressivement les personnes âgées malades de la Sécurité sociale, avec un impôt supplémentaire, la CASA, que paient les retraités hors Sécu. Demain, quelle autre pathologie sera exclue de la solidarité collective ? Nous voyons peser des menaces très lourdes sur les ALD (Affections de longue durée)
- Nous voulons une Sécurité sociale à 100 % afin que chacune et chacun puisse se soigner.

Signez et faites signer la pétition qui sera portée en délégation chez le préfet et à l'ARS en fin d'année. Pour parvenir à une grande mobilisation, il faut s'y prendre dès maintenant.

Toutes et tous concernés

La campagne pour une autre politique de la santé en France a été initiée par les retraités, qui sont souvent obligé-es de consulter. Mais chacune, chacun a bien compris que c'est un sujet qui concerne toute la population, comme cela a été rappelé lors du lancement de cette campagne le 10 octobre, avec les prises de parole de soignants, d'enseignants, de représentants des syndicalistes de la santé.

Pour cela des rendez-vous d'explication, de distribution de tracts et de signatures de pétitions auront lieu dans un maximum d'endroits et en premier lieu devant les hôpitaux du département.

Rendez-vous devant votre hôpital de secteur, entre 11 heures et 13 h 30 :

- 4 novembre devant l'hôpital Avicenne
- 18 novembre devant l'hôpital Delafontaine
- 25 novembre devant l'hôpital R.-Ballanger
- 2 décembre devant l'hôpital de Montfermeil
- 9 décembre devant l'hôpital J.-Verdier
- 11 décembre devant l'hôpital de Ville-Evrard



Rendez-vous devant l'hôpital A.-Grégoire à Montreuil le 14 octobre 2024



NOUS VOULONS UNE AUTRE POLITIQUE DE SANTÉ EN FRANCE ET UNE ÉGALITÉ DE SOINS POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

"FACE AU CONSTAT ACCABLANT DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI S'APPLIQUENT SUR NOTRE DÉPARTEMENT, NOUS EXIGEONS UNE VÉRITABLE ÉGALITÉ EN MATIÈRE DE SOINS, DE STRUCTURES, DE PERSONNELS SOIGNANTS ET D'AIDE À L'AUTONOMIE POUR LES HABITANT-ES DU 93"

Nom :

Prénom :



Signature

Pétition à l'attention du préfet de la Seine-Saint-Denis, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental pour exiger les moyens d'accès aux soins

POUR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE LA SANTÉ EN FRANCE ET L'ÉGALITÉ POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

Je souhaite être informé des suites de cette campagne

Nom.....

Prénom.....

Courriel.....

A retrouver à : Intersyndicale pour la santé et l'égalité sur le 93 - 1, place de la Libération - 93000 Bobigny



AVRIL 1974 : LA REVOLUTION DES ŒILLETS

L'année 2024 a marqué les 50 ans de la révolution dite des œillettes, au Portugal.

Cet événement a mis fin à 48 ans d'une dictature initiée par un « pronunciamiento »* militaire le 26 mai 1926. Très vite, les putschistes de l'armée de terre ont fait appel à Salazar pour mettre fin à la crise économique que le pays vivait. Celui-ci devenu premier ministre va instaurer dans le pays une dictature fasciste de type mussolinien, qui s'attaquera aux libertés fondamentales, interdira les syndicats, le droit de grève et d'opinion. Des milliers de militants de gauche, syndicalistes, politiques (surtout communistes) mais aussi catholiques, seront victimes d'une répression sanglante. Ils paieront souvent de leur vie la lutte pour les libertés démocratiques. Pendant ces 48 années de nuit fasciste, les grèves, les révoltes militaires ou populaires seront nombreuses mais toujours réprimées par la police politique.

Un vent de liberté et de démocratie souffle sur l'Europe au printemps 1945, après l'écrasement du nazisme et du fascisme. Mais, très vite la guerre froide contre l'URSS va permettre à Salazar de faire allégeance aux puissances dites libres, et d'accueillir à Lisbonne la conférence de mise en place de l'OTAN. Cela va lui permettre de maintenir son régime. Quand, dans les années 60, la guerre de libération des colonies portugaises éclatera, Salazar bénéficiera des moyens militaires et diplomatiques pour mener, au nom de la lutte contre le communisme, une guerre sanglante aux divers mouvements africains de libération.

Mais dix ans de guerre en Afrique vont fatiguer l'armée de terre, qui l'avait pourtant amené au pouvoir. Celle-ci ne voit pas d'issue à cette guerre sans un changement radical de régime. Les jeunes officiers ne veulent pas être responsables d'un échec militaire humiliant en Afrique (Angola, Guinée-Bissau, Mozambique) comme cela avait été le cas lors de la perte de Goa en Inde à la fin des années 60.

Pour financer sa guerre, Salazar va favoriser le départ de milliers de Portugais vers l'Europe, en mettant en place les outils de captation de leurs économies. Il va promouvoir au Portugal, un culte de l'« émigrante » courageux, parti à l'étranger pour nourrir sa famille. En même temps, il va intensifier la répression des opposants politiques, au premier rang desquels les communistes, mais aussi de larges franges de la petite bourgeoisie (souvent intellectuelle). Ces militants de la cause démocratique vont être nombreux à payer de leur vie leur combat et, pour beaucoup, être obligés de s'exiler.



Les pays nordiques, la Belgique, la RFA et la France accueilleront, pas toujours à bras ouverts, ces quelques milliers de familles réfugiées politiques ou de simples immigrants.

En France, les Portugais seront assez bien accueillis, car désirés par la droite française (remplacement des Algériens), même si de bonnes conditions de logement n'ont pas toujours été réunies et que, dans les grandes villes, ce qui attend ces familles de travailleurs c'est le plus souvent les bidonvilles (Aubervilliers, La Courneuve).

L'UD CGT de la Seine-Saint-Denis en ces années va prendre sa part en accueillant en son sein les Portugais immigrés, notamment ceux qui travaillaient dans la construction des grandes cités. C'est le cas de João RAMOS militant de l'UD et de sa fédération de la construction, mais aussi de Diamantino Galvão (plus connu dans ces années là par son surnom de clandestinité Bota), membre de la direction de l'UD et membre du secteur main d'œuvre immigrée confédéral. Il ne faut pas oublier tous ceux qui, militants de la CGT, ont participé activement à faire connaître, dans leur entreprise, les horreurs de la guerre coloniale en Afrique. Il faut rappeler que la police politique portugaise pouvait agir librement en France au sein de l'immigration portugaise et repérer les plus actifs, qui, rentrés au Portugal pour des vacances se retrouvaient arrêtés et souvent emprisonnés.

La CGT a dès le départ apporté son soutien aux travailleurs portugais notamment à la CGTP-IN. C'est dans ce climat que le 25 avril 1974 a lieu.

Le coup d'état militaire est conduit par de jeunes officiers d'une armée de terre fatiguée de mener une guerre dont ils ne voient pas l'issue, ne voulant pas endosser la responsabilité d'une déroute en Afrique (le syndrome Goa n'est pas loin). Tirant parti des

enseignements d'un précédent soulèvement en mars 1974, ils organisent dans la nuit du 24 au 25 avril un soulèvement militaire. A l'aube du 25 avril, les principaux lieux de gouvernement sont occupés. Mais, qui dit aube dit arrivée des travailleurs sur leur lieu de travail, dans cette Lisbonne ouvrière qui sent que quelque chose de grand se produit. La population va saluer et apporter son soutien à ces jeunes militaires en envahissant les rues de la ville. Cette euphorie complique les tentatives d'intervention du régime. De plus, rien ne distinguant un putschiste d'un légaliste, les forces liées au pouvoir sont assimilées aux putschistes par la population ; elles ne peuvent pas intervenir .

D'avril à novembre le Portugal va vivre au rythme des divers gouvernements provisoires et dans une euphorie révolutionnaire. Les premières élections libres dans le pays voient se redessiner une autre configuration politique. Le rapport entre les partis est éclairci. C'est dans ce contexte que la droite va tenter un coup de force le 25 novembre lequel sera déjoué par l'alliance des forces de gauche et les militaires démocrates.

Malgré ces tentatives et les interventions étrangères, les bases d'un régime démocratique sont jetées et feront partie de l'imaginaire des Portugais.

La constitution sera adoptée le 2 avril 1976, elle sera alors considérée comme la plus démocratique d'Europe. Depuis, la droite et la sociale démocratie n'ont eu de cesse de revenir sur les avancées démocratiques.

Mais malgré toutes les vicissitudes que les Portugais ont connues au cours de ces 50 ans de démocratie, le 25 avril reste vivant dans leur mémoire et leurs pratiques. Pour le reste du monde, c'est le moment où, enfin, les peuples colonisés ont accédé à leur indépendance et les Portugais à la démocratie et à la liberté !

* Putsch

¹ Pour sentir cette ambiance il faut revoir le film de Maria de Medeiros « Capitaines d'avril » sorti en 2001

² Pour aller plus loin « C'est le peuple qui commande – la révolution des œillets 1974-1976 » par Victor Pereira, éditions du détour. 2023

les Rencontres de l'Institut d'Histoire Sociale CGT 93



« Conseil National de la Résistance »

- **Film** : 1944, contexte de guerre, la résistance, Libération.
- **Conférence** : Le programme du CNR présenté par Jérôme BEAUVISAGE, Historien, IHS CGT
- **Exposition/ Débat**



Mardi 12 Novembre 2024 à 14h

Bourse départementale du travail « Clara Zetkin »

Salle Henri Oreste

1 Place de la Libération 93000-Bobigny



ON VOTE

**du 25 novembre au 9 décembre 2024
dans les entreprises de moins de 11 salarié·es**